

Mémorial **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 22 juillet 1916.

N^o 56.

Samstag, 22. Juli 1916.

Loi du 22 juillet 1916, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1916.

Nous MARIE-ADELAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 juillet 1916 et celle du Conseil d'Etat du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le budget de l'Etat pour l'exercice 1916 est arrêté :

En recette ordinaire à la	
somme de	16.756.348 fr.
En recette extraordinaire à	
la somme de	934.357 »
Total	17.690.705 fr.

En dépense ordinaire à la	
somme de	29.180.610 fr.
En dépense extraordinaire à	
la somme de	934.357 »
Total	30.114.967 fr.

En recette et en dépense	
pour ordre à la somme de	
.....	20.823.290 fr.

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Geŕez vom 22. Juli 1916, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1916 betreffend.

Wir Maria Adelhaid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenkanimer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkanimer vom 18. Juli 1916 und derjenigen des Staatsrates vom 21. desselben Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Das Staatsbudget für das Jahr 1916 ist festgesetzt:

In betreff der ordentlichen	
Einnahmen auf	16.756.348 Fr.
In betreff der außerordent-	
lichen Einnahmen auf	934.357 „
Total	17.690.705 Fr.

In betreff der ordentlichen	
Ausgaben auf	29.180.610 Fr.
In betreff der außerordent-	
lichen Ausgaben auf	934.357 „
Total	30.114.967 Fr.

In Einnahmen und Aus-	
gaben für Rechnungsordnung	
auf	20.823.290 Fr.

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Stats.

Art. 2. La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1916 est fixée à 5%. (Art. 60 de la loi du 8 juillet 1913.)

Art. 3. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs ainsi que ceux figurant au chapitre des dépenses extraordinaires.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 22 juillet 1916.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Les membres du Gouvernement,

V. THORN.
D^r WELTER.
L. KAUFFMAN.
L. MOUTRIER.
A. LEFORT.

Art. 2. Der Anteil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuer ist für das Jahr 1916 auf 5% festgesetzt. (Art. 60 des Gesetzes vom 8. Juli 1913.)

Art. 3. Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreitung zulässig, ebenso für diejenigen des Kapitels der außergewöhnlichen Ausgaben.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 22. Juli 1916.

Maria Adelsheid.

Die Mitglieder der Regierung,

B. Thorn.
Dr. Welter.
L. Kauffman.
L. Moutrier.
A. Lefort.

Chapitre I^{er}. — Recettes.

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1916.
A. RECETTES ORDINAIRES.		
Section I ^{re} . — Contributions directes et accises.		
1	Contribution foncière: a) Propriétés non bâties fr. 488.000) b) Propriétés bâties (sol et élévation) " 712.000)	1.200.000
2	Contribution mobilière et patentes	2.200.000
3	Impôt sur les mines et minières	100.000
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	50.000
5	Impôt sur les cabarets	300.000
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne: a) Eau-de-vie indigène 320.000) b) Eau-de-vie-importée de l'Allemagne 700.000)	1.020.000
7	Bière	300.000
8	Récouvrement des frais de poursuite	2.400

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1916.
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcel- laire ^s déposés aux secrétariats	1.000
10	Extraits du cadastre	2.000
11	Recettes diverses	1.000
	Section II. — Douanes.	5.266.400
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de consommation :	
	a) Droits d'entrée	800.000
	b) Sucre de betteraves	750.000
	c) Sel	300.000
	d) Tabac indigène	65.000
	e) Impôt sur les cigarettes ...	290.000
	f) Vins mousseux	18.000
	g) Objets d'allumage	120.000
	h) Objets d'éclairage	78.000
	y compris la bonification des frais de perception	2.421.000
13	Droits de statistique	1.250
14	Droits de passage sur la bière	50.000
15	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.)	5.800
	Section III. — Enregistrement et domaines.	2.478.050
16	Enregistrement.....	500.000
17	Greffe.....	200
18	Hypothèques	130.000
19	Successions.....	250.000
20	Centimes additionnels.....	75.000
21	Timbre	220.000
22	Taxes de transmission sur les titres des sociétés	300.000
23	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	7.000
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire	85.000
2	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des com- missions rogatoires transmises de l'étranger	20.000
26	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	1.700
27	Fermage de la pêche et des passages d'eau	12.000
28	Domaine forestier de l'État. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse.....	20.200

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1916.
29	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	24.750
30	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	300
31	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	35.000
32	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	40.000
33	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits	7.500
34	Produit des pépinières et des pépinières de vignes de l'État	7.000
35	Rentes des concessions minières	406.100
35bis	Id. — (loi du 29 novembre 1913)	1.212.208
36	Locations	6.000
37	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	100
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	12.000
39	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc.	37.000
40	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements, etc.	1.500
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, et recettes diverses	3.000
		<u>3.413.558</u>
	Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.	
42	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1.400.000
43	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	200.000
44	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	385.000
		<u>1.985.000</u>
	Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospices du Rhin, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	
45	Produit du travail des détenus à Luxembourg 82.500 } Id. à Diekirch 6.000 }	88.500
46	Recettes diverses du service économique	1.500
47	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires:	

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1916.
	<i>a)</i> Aveugles 1.500 <i>b)</i> Sourds-muets 1.000 <i>c)</i> Dépôt de mendicité 2.500 <i>d)</i> Hospice du Rhain 110.000 <i>e)</i> Maison de santé d'Ettebruck 125.000	240.000
	Section VI. — Recettes diverses.	330.000
48	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au payement des pensions	475.000
49	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingents des villes de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettebruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	139.000
50	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	20.000
51	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement.....	7.600
52	Remboursement de la subvention de fr. 8.000.000 accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention-loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903), 14 ^e annuité	500.000
53	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	27.550
54	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	45.000
55	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne.....	170.000
56	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000
57	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	3.000
58	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100
59	Ventes de cartes agricoles.....	800
60	École d'artisans — produit des fournitures faites pour compte tant de l'État que des communes	300
60bis	Émission de monnaie d'argent	p ^r mémoire.
60ter	Émission d'une monnaie de billon en zinc	200.000
61	Intérêts de fonds en dépôt	14.250
62	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	4.000

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1916.
63	Laboratoire bactériologique: a) Produit des analyses 3.000 b) Service de l'inspection des viandes 1.500 c) Vente de vaccin et de sérums 1.300 d) Recettes du service public de désinfection 200	6.000
64	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie.....	47.800
64bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1905, sur le phylloxéra).....	6.600
64ter	Remboursement à l'État du prix des fongicides fournis aux vigneron.....	71.090
65	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies.....	6.250
65bis	Remboursement des frais d'acquisition en 1915 et 1916 d'objets d'alimentation et de première nécessité	1.000.000
65ter	Produit des bons de caisses à émettre	p ^r mémoire.
65 ⁴	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (loi du 19 mai 1914).....	500.000
66	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000
	Total des recettes ordinaires.....	3.283.340
		16.756.348
B. RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
67	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciis de l'ancienne forteresse	66.500
68	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciis de l'ancienne forteresse	4.500
69	Émission de bons du Trésor.....	859.305
70	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	1.000
70bis	Excédents de recettes des comptables extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire et recettes diverses se rapportant au budget de 1913	3.052
	Total des recettes extraordinaires ...	934.357
	Total général des recettes.....	17.690.705
Chapitre II. — Dépenses.		

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
A. DÉPENSES ORDINAIRES.		
Section I^{re}.		
	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur	4.500.000

Art.	LIBELLÉ.	Credits pour 1916.
Section II. — Liste civile.		
2	Liste civile	200.000
Section III. — Gouvernement.		
3	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'État, des Directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	95.676
3bis	Id. — Restant de l'exercice 1915	2.167
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	146.000
5	Frais de route et de séjour	2.250
6	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	30.000
6bis	Id. — Restant de l'exercice 1914	1.974
7	Statistique	30.000
7bis	Recensement de la population	25.000
8	Dépenses pour distinctions honorifiques	6.000
9	Dépenses diverses	1.500
		340.564
Section IV. — Chambre des députés.		
10	Chambre des députés	75.000
Section V. — Conseil d'État.		
11	Conseil d'État	37.800
Section VI. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.		
12	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	11.000
Section VII. — Relations extérieures.		
13	Légations	25.000
13bis	Id. — Restant de l'exercice 1915	16.156
14	Consulats	12.200
15	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.000
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger (Crédit non limitatif)	12.800
		66.956

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
Section VIII. — Justice.		
17	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	433.500
18	Frais de bureau des justices de paix.....	3.000
19	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	20.000
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage.....	27.000
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police ...	6.500
22	Frais de route et de séjour	3.000
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire.....	400
24	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	4.700
25	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000
26	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes.....	18.000
27	Huissiers audienciers, traitements des concierges	9.750
27bis	Huissiers — indemnités.....	7.000
28	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif).....	<u>1^{er} mémoire.</u>
	Section IX. — Cultes.	<u>632.850</u>
	a) Culte catholique.	
29	Traitements du clergé	637.040
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale.....	2.800
31	Indemnités de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4).	300
32	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912, sur l'organisation de l'enseignement primaire)	<u>1^{er} mémoire.</u>
33	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	21.080
34	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
35	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300
36	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal, et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	10.150
	<i>b) Culte protestant.</i>	
37	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	3.700
38	Subside	6.400
	<i>c) Culte israélite.</i>	
39	Traitement du rabbin	4.085
40	Subside	1.500
	Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	690.355
41	Corps de gendarmerie et des volontaires	741.000
42	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	51.970
	Section XI. — Chambre des comptes.	792.970
43	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	50.900
44	Frais de bureau (impressions et bibliothèques comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues.....	2.290
	Section XII. — Recette générale.	53.190
45	Traitements et indemnités du personnel; frais de contrôle; indemnités pour pertes de caisse et services extraordinaires	24.000
45bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	1.440
46	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, les frais de bureau, de chauffage, d'éclairage etc.	5.000
46bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	1.376
47	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'État. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)....	50.000
47bis	Id. — Restant de l'exercice 1915.....	50.000
	Section XIII. — Contributions directes, accises et endastre.	141.725
48	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	220.000

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
49	Frais de route et de séjour	36.200
50	Cadastre — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	28.000
51	Création d'un livre foncier.....	p ^r mémoire.
52	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000
53	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments... ..	16.000
54	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'État en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif).....	200.000
55	Expédition des rôles des contributions directes.....	4.500
56	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	4.500
56bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	5.898
57	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif)	150.000
58	Dépenses diverses	1.000
59	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice).....	3.000
Section XIV. — Enregistrement et domaines.		870.098
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	66.000
61	Frais de route et de séjour	400
62	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif).....	83.600
63	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris) et des receveurs...	5.700
64	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif)	6.000
65	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet.....	7.000
66	Restitutions (Crédit non limitatif), y compris un restant de fr. 26,13 de l'exercice 1910.....	1.700
67	Frais d'adjudication.....	9.000

Arl.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
68	Frais de ventes de terrains domaniaux autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse.....	1.000
69	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines.....	3.700
69bis	Plantations et boisements sur les terrains des fortifications — restant de l'exercice 1915	2.500
70	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif)	4.000
71	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier.....	6.000
72	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine.....	4.000
72bis	Assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de la guerre en 1915.....	14.632
		<u>242.322</u>
	Section XV. — Douanes.	
73	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché.....	70.649
74	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie .	10.000
75	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses.....	28.000
76	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 31 octobre 1911, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie.	2.500
		<u>111.149</u>
	Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.	
77	Crédit foncier et Caisse d'épargne	170.000
78	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice).....	2.000
		<u>172.000</u>
	Section XVII. — Pensions.	
79	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Suppléments et augmentation de pensions. (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904 et 1 ^{er} août 1913.) — Honoraires des médecins attachés à la Commission des pensions, y compris un restant de l'exercice 1915 de fr. 90. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350.000
80	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907.	26.200
81	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux...	11.000
		<u>1.387.200</u>
	Section XVIII. — Travaux publics — administration.	
82	Traitements et frais de bureau du personnel	166.700

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
83	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913).....	16.475
84	Frais de route et de séjour	27.000
85	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	192.270
86	Id. des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	306.525
87	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris.....	5.000
88	Subside à la masse d'habillement des cantonniers.....	7.000
	Section XIX. — Travaux publics — voirie.	720.970
89	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	550.000
89bis	Goudronnage superficiel des chaussées empierrées.....	30.000
89ter	Pavage de la route de Diekirch à Ettelbruck.....	30.000
89 ⁴	Reconstruction du passage inférieur de la route d'Useldange à Oberpallen, à la sortie d'Useldange	8.500
90	Carrières et cassage mécanique de Morkholz, y compris le transport à pied d'œuvre des produits.....	125.000
91	Canalisation sous la voirie de l'État et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités.....	160.000
91bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines.	50.000
92	Entretien des chemins repris par l'État, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris.....	770.000
92bis	Chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge: section de Nothum jusqu'au poteau de Harlange	50.000
92ter	Reconstruction du pont sur la Sûre à Bettendorf	p ^r mémoire.
92 ⁴	Montant des condamnations prononcées à charge de l'État, en principal, intérêts et frais, du chef d'un accident mortel survenu en 1912 lors de l'exécution de travaux sur le chemin repris de Lollig à Manternach	38.061
93	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie.....	70.000
93bis	Construction d'un chemin vicinal de Bigonville par le pont près du moulin de Bigonville à Boulaide.....	p ^r mémoire
93ter	Reconstruction du pont sur l'Our à Stolzembourg, part du Grand-Duché....	22.500

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
94	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	5.000
95	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	7.500
96	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent.....	49.350
97	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives.	32.500
98	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses d'un service spécial organisé pour les besoins du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice)	160.000
99	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres	20.000
100	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.....	18.200
101	Dépenses diverses et imprévues.....	500
		<u>2.197.111</u>
	Section XX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	
102	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'État dans les frais d'entretien.....	15.000
103	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie; taxes d'eau	200.000
103bis	Appropriation, réparation et mise en état de divers bâtiments de l'État; exécution de travaux dits « Notstandsarbeiten » en 1915 et 1916, y compris les dixièmes retenus en garantie.....	331.150
104	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance.....	7.000
105	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal.....	1.000
105bis	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grand	p ^r mémoire
106	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations — fêtes publiques et illuminations	45.000
107	Entretien des monuments historiques	4.000
108	Embellissements dans diverses parties du pays.....	7.000
109	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	15.000
110	Dépenses diverses et imprévues.....	500
		<u>615.650</u>

Art.	LIBELLÉ.	Credits pour 1916.
Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.		
111	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5.000
112	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	30.000
112bis	Id. — Exécution de travaux dits « Notstandsarbeiten » en 1915 et 1916.....	30.000
113	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie.....	7.500
		<u>102.500</u>
Section XXII. — Mines.		
114	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau.....	40.400
115	Frais de voyage.....	6.900
116	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues.....	3.500
		<u>50.800</u>
Section XXIII. — Fonds communal.		
117	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500.000
117bis	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1er, 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve, y compris un restant de fr. 3,23 de l'exercice 1914 (Crédit non limitatif).....	513.398
		<u>1.013.398</u>
Section XXIV. — Travaux communaux.		
118	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	55.000
119	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	55.000
119bis	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz. (Loi du 19 mai 1914) — sans distinction d'exercice.	500.000
120	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales.....	2.000
120bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires attachés à l'administration du service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets	14.000
121	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux.....	125.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
121 ^{bis}	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale	14.000
122	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie, y compris un restant de fr. 275 de l'exercice 1912 et un restant de fr. 90 de l'exercice 1914. (Crédit non limitatif)	47.800
123	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	10.000
	Section XXV. — Dette publique.	822.800
124	Annuités et frais	500.000
125	Service du nouvel emprunt (Loi du 8 août 1907)	450.000
125 ^{bis}	Dépenses pour la frappe de pièces de monnaie d'argent (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mémoire.
125 ^{ter}	Dépense pour la confection de Bons de caisse et autres dépenses y relatives (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000
125 ⁴	Dépenses concernant la frappe d'une monnaie de billon en zinc (sans distinction d'exercice)	24.350
126	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000
127	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section.	237.902
127 ^{bis}	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	51.601
127 ^{ter}	Remboursement du restant de fr. 250.000 du bon du Trésor, émis en exécution de la loi du 16 juillet 1912, concernant l'allocation d'une indemnité de renchérissement pour 1911 aux fonctionnaires et employés de l'État	p ^r mémoire.
127 ⁴	Intérêts de la somme de fr. 250.000, restant à rembourser sur le bon du Trésor, émis en exécution de la loi du 16 juillet 1912, concernant l'allocation d'une indemnité de renchérissement aux fonctionnaires et employés de l'État, y compris un restant de l'exercice 1915 de fr. 625	11.250
127 ⁵	Remboursement des bons du Trésor au montant de fr. 1.500.000, émis en exécution des lois du 29 juillet 1913, sur la revision des traitements des fonctionnaires et employés de l'État, du 1 ^{er} août 1913, portant allocation de suppléments de pension, et du 11 août 1913, sur la majoration des traitements du personnel enseignant des écoles primaires	p ^r mémoire.
127 ⁶	Intérêts des mêmes bons du Trésor, y compris un restant de l'exercice 1915 de fr. 1355	82.605
127 ⁷	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	432.807
127 ⁸	Annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz.	p ^r mémoire

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
128	Annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'État dans le canton d'Esch-s-Alz....	p ^r mémoire. 1.866.545
	Section XXVI. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	
129	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats, y compris un restant de fr. 974 de l'exercice 1915.....	53.000
130	Frais de route et de séjour des commissaires, y compris un restant de fr. 876,70 de l'exercice 1915.....	5.900
131	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	16.000
132	Part contributive de l'État dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux (art. 25, al. 4 et art. 41). (Crédit non limitatif.).....	36.000
132bis	Part contributive de l'État dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, concernant la création d'une caisse de prévoyance des employés communaux (rachat de vingt années de service à raison d'un sixième; art. 16 de la même loi). — (Crédit non limitatif).....	40.000
132ter	Contribution de l'État dans le paiement des frais incombant à un certain nombre d'employés communaux, anciens fonctionnaires de l'État, aux termes de l'art. 12 de la loi du 7 août 1912, sur la caisse de prévoyance des employés communaux	1.000
	Section XXVII. — Administration des eaux et forêts.	151.900
133	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; dépenses imprévues	55.500
134	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés.....	13.000
135	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers.....	3.000
136	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux.	16.000
137	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces.....	13.000
138	Reconstitution d'un domaine forestier de l'État.....	54.000
139	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'État par les gardes préposés au triage.....	11.000
140	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière.....	4.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
141	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers.....	8.000
	Section XXVIII. — Service sanitaire.	177.500
142	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc.....	13.300
143	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement.....	16.250
144	École d'accouchement — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousses pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; — dépenses diverses.....	20.000
145	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des trousses à l'usage de ces personnes.....	5.500
145bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	384
146	Traitements et indemnités des vétérinaires.....	23.000
147	Subsides à des sages-femmes, y compris les cotisations des sages-femmes affiliées à l'assurance-invalidité et vieillesse.....	18.000
148	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies épidémiques.....	2.000
149	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	5.000
149bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	543
150	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but.....	100.000
151	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin.....	3.500
151bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	439
152	Subside à l'Union antialcoolique.....	750
153	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger.....	28.000
154	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection.....	20.000
155	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.) et dépenses diverses.....	15.000
156	Menues dépenses.....	500
156bis	Subside pour la publication d'un recueil des lois et règlements sanitaires en vigueur dans le Grand-Duché.....	2.000
		<u>274.166</u>

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
	Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.	
157	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc	20.000
158	Frais d'exploitation	60.000
		<u>80.000</u>
	Section XXX. — Postes, Télégraphes et téléphones.	
159	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires.....	838.000
160	Indemnités pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé.—Indemnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires.....	163.500
160bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	17.700
161	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents.....	39.000
162	Traitements et indemnités des facteurs. — Frais de remplacement aux jours de repos	833.000
163	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci	65.000
164	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transport des dépêches et des colis.....	207.000
164bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	500
165	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphes et cartes postales; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et d'Esch-s.-Alz. et des bureaux ambulants et de relais.....	80.000
166	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste.....	52.000
166bis	Subside extraordinaire à la masse d'habillement des facteurs de poste	16.000
167	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville.....	45.000
168	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux.....	1.000
169	Dépenses diverses et imprévues	12.500
169bis	Id. — Restant des exercices 1913 et 1915	3.020
170	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	120.000
		<u>2.493.220</u>
	Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	
171	Commission d'agriculture.....	3.500
172	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments	82.251

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
173	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice.....	2.500
	Section XXXII. — Enseignement agricole.	88.251
174	École et station agricoles à Ettelbruck, y compris fr. 955 pour restant de l'exercice 1914.....	58.000
175	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché.....	4.850
176	Bourses d'études au profit d'élèves de l'École agricole.....	5.000
177	Subsides pour études agronomiques	2.000
178	Cours spéciaux à l'École agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg. — Organisation de cours ambulants dans différentes parties du pays	25.000
		94.850
	Section XXXIII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	
179	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	50.000
180	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres	75.000
181	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	50.000
181bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	1.033
182	Subsides d'encouragement aux sociétés d'élevage	10.000
183	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine; prix d'acquisition, frais de douane et autres.....	150.000
183bis	Id. — Restant de l'exercice 1913.....	57
184	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif).....	4.000
		340.090
	Section XXXIV. — Chemins d'exploitation.	
185	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux, y compris un restant de fr. 789 de l'exercice 1914.....	175.000
185bis	Id. — Restant de l'exercice 1915.....	2.769
		177.769
	Section XXXV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	
186	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles, y compris un restant de fr. 277 de l'exercice 1914.....	16.000
186bis	Id. — Restant de l'exercice 1915	448

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
187	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers.....	25.000
187bis	Id. — Restant de l'exercice 1915.....	1.312
188	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie.	60.000
	Section XXXVI. — Subsidés divers à l'agriculture.	102.760
189	Subsidés aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles	55.000
190	Subsidés en faveur des laiteries	30.000
191	Subsidés divers dans l'intérêt de l'agriculture	38.000
	Section XXXVII. — Viticulture.	123.000
192	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	3.700
193	Enseignement viticole — conférences et subsidés pour études.....	8.300
194	Subsidés divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich; création et entretien à Wormeldange et à Remich de vignes-modèles greffés; entretien des plantations de pieds-mères américains; acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts; création et alimentation de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vignerons en général	20.000
194bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	125
195	Mesures à prendre contre l'invasion phylloxérique. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.).	18.000
195bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra (sans distinction d'exercice)	20.000
196	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires	7.000
	Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Glivenich.	77.125
197	Rente due par l'État — loi du 3 avril 1893	2.000
	Section XXXIX. — Commerce et Industrie.	
198	Chambre de commerce.....	4.800
199	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902 et 30 juillet 1909) et étude des questions sociales	58.000
200	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse; a) consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse; b)	

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
	prélèvement sur les rentes des nouvelles concessions minières en exécution de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914	425.000
200bis	Id. — Prélèvement prévu par l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914, sur les rentes des concessions minières dues en vertu de la loi du 29 novembre 1913 — Restant de l'exercice 1915.....	125.000
201	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902).	24.903
202	Bourse du travail.....	13.600
203	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers).....	25.000
203bis	Étude dans l'intérêt de l'industrie et du commerce du pays, d'un projet de canalisation de la Chiers (prolongement du canal de la Chiers dans le bassin minier du Grand-Duché et jonction de la Chiers à la Moselle) — restant de l'exercice 1913	15.600
204	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3)	21.255
205	Fonds des habitations à bon marché	14.500
206	Développement du tourisme dans le pays	p ^r mémoire.
206bis	Id. — Restant de l'exercice 1915	500
207	Commissariat de la Banque Internationale	7.600
208	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902, sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice).....	1.000
		<u>736.758</u>
	Section XL. — Enseignement professionnel.	
209	École d'artisans — traitements et indemnités	86.100
210	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses.....	12.000
211	Id. — Frais du service intérieur	25.000
212	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15.000
213	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	2.428
214	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales), y compris les subsides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces cours.....	40.000
215	Écoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours, ainsi qu'un restant de fr. 166,66 de l'exercice 1912.....	35.000
216	Bibliothèque professionnelle.....	7.500
		<u>223.028</u>

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.		
217	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Échternach et Écoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités	647.000
218	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	57.000
219	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques	10.000
220	Bourses d'études ou de voyage en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et autres établissements similaires du pays	500
221	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	8.000
222	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	5.000
223	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	20.000
224	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale	5.000
225	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911)	77.000
226	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes	2.000
		831.500
Section XLII. — Enseignement primaire.		
227	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire, y compris un restant de fr. 97,73 de l'exercice 1915	73.400
228	Écoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses.	72.500
229	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire, y compris le subside préciputaire de 100 fr. revenant aux écoles de la 4 ^e classe des sections dans lesquelles les centimes additionnels aux contributions de l'État atteignent le chiffre de 100 (art. 2 de la loi du 11 août 1913)	780.000
230	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	15.000
231	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915)	112.000
232	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement ..	23.000
233	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	540.000
234	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	60.000

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
235	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800
236	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	12.800
237	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales.....	4.000
238	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions	13.500
239	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues	14.000
240	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses.....	11.500
241	Établissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant.....	3.525
242	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses.....	8.500
243	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf.....	7.000
244	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant.....	7.500
245	Subside à la Société de l'art à l'école	500
246	Création d'une bibliothèque pédagogique	2.500
	Section XLIII. — Arts et sciences.	1.774.025
247	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires	18.000
248	Conservatoire de musique à Luxembourg	16.000
249	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique	8.000
250	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg.....	5.000
251	Encouragements aux études industrielles et artistiques.....	8.000
252	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger.	18.000
253	Subside à la section historique de l'Institut	5.000
253bis	Subside extraordinaire à la section historique de l'Institut — installation du Musée lapidaire	1.000
254	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	p ^r mémoire.
255	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques.....	8.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1916.
256	Rémunération du conservateur du Musée	4.825
257	Frais d'entretien des collections du Musée	2.000
257bis	Musée. — Acquisition d'objets provenant de la succession de feu M. le Ministre d'État Eyschen et frais d'installation des objets nouvellement acquis ...	10.020
258	Subside à la Société des sciences médicales	2.000
259	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois.....	2.000
260	Subside à la Société «Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst»	1.500
261	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union inter- nationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	860
262	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés	1.650
		<u>106.855</u>
	Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.	
	A. Luxembourg.	
263	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	2.650
264	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'administration de la Commis- sion pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	50
265	Traitements et indemnités	72.000
266	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	46.000
267	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), et traitement médical du personnel	171.000
267bis	Id. — Restant de l'exercice 1915.....	17.038
268	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.).....	75.000
268bis	Id. — Restant de l'exercice 1915.....	398
269	Frais de bureau.....	2.000
	B. Diekirch.	
270	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire...	900
271	Traitements	10.820
272	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	7.000

Art.	L I B E L L E.	Credits pour 1916.
273	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	9.000
274	Dépenses relatives au travail des détenus	5.500
275	Frais de bureau.....	500
<i>C. Prisons cantonales.</i>		
276	Installations, réparation, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc. (Loi du 14 février 1900).....	8.000
276bis	Id. -- Restants des exercices 1913, 1914 et 1915	785
Section XLV. — Maison de santé d'Ettenbruck. Hospice du Rhain.		428.621
<i>A. Maison de santé d'Ettenbruck.</i>		
277	Traitements et emoluments fixes	32.450
278	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901	60.950
279	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.) uniforme et traitement médical du personnel	320.000
279bis	Id. - Restant de l'exercice 1915.....	55.500
280	Menues dépenses.....	850
<i>B. Hospice du Rhain.</i>		
281	Traitements	12.000
282	Indemnités fixes	23.500
283	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier; enterrements, entretien des promenades et plantations, etc.); uniforme et traitement médical du personnel. Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	233.850
283bis	Id. Restant de l'exercice 1915.....	13.717
284	Matériel de bureau et d'école, y compris les frais d'une excursion de la population scolaire.....	1.600
Section XLVI. — Bienfaisance publique.		754.447
284bis	Subsides extraordinaires aux communes pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale (Credit non limitatif)	50.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1916.
285	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains	6.000
286	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc.....	42.000
287	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897 (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	150.000
288	Remboursements des frais tombant à charge de l'État du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897 (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs	15.500
289	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000
289bis	Subsidés à des œuvres de bienfaisance ou de solidarité sociale	70.000
289ter	Secours aux sans-travail (crédit non limitatif), y compris un restant de fr. 115.000 de l'exercice 1915.....	250.000
289a	Frais d'un recours auprès du Conseil d'État, Comité du contentieux, dans une affaire de domicile de secours. - Restant de l'exercice 1915.....	240
		<u>603.740</u>
	Section XLVII. — Subsidés à des associations de secours.	
290	Subsidés aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	33.000
291	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail.....	30.000
292	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale	5.000
293	Subsidés aux caisses de secours: a) des sous-officiers et gendarmes 2.500 b) des employés de la douane 2.500 c) des cantonniers 5.000 d) des employés des postes et télégraphes..... 2.500 e) des facteurs des postes 5.000 f) des instituteurs 6.500 g) des institutrices 3.250 h) des fonctionnaires et employés de l'administration des contributions et du cadastre ainsi que de l'association d'assurance contre les accidents 2.500	20.750
		<u>97.750</u>
	Section XLVIII.	
294	Récompenses pour actes de dévouement	500

Art.	L I B E L L É	Crédits pour 1916.
Section XLIX. — Police générale et administrative.		
295	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif).....	25.000
296	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	25.000
297	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants morale- ment abandonnés	7.000
298	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vaga- bonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000
299	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles.....	7.000
299bis	Subside à la Société de chasse Saint-Hubert dans l'intérêt des mesures prises pour la répression du braconnage	1.000
300	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles.....	750
301	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux.....	6.000
301bis	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques.....	500
302	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	9.000
303	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâti- ments et de leurs dépendances.....	10.000
304	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance	1.500
		95.750
Section L.		
305	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs.....	20.000
305bis	Frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000.000
305ter	Frais d'exécution des arrêtés pris dans l'intérêt du ravitaillement et de la défense d'exportation (Crédit non limitatif), y compris un restant de fr. 50.536,60 des exercices 1914 et 1915	125.000
3054	Protection des sujets français et belges dans le Grand-Duché pendant la guerre (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice), y compris un restant de fr. 130.000 de l'exercice 1915	240.000
		1.385.000

Art.	L I B E L L É	Crédits pour 1916.
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.	
306	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos, dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi 10,000 b) Report des crédits restés disponibles au budget ordinaire de 1914: à l'art. 92 — canalisation sous la voirie de l'État et des communes 4,846 à l'art. 124 — construction, entretien, etc. de chemins vicinaux.... 22,634 à l'art. 203 — consignation restant à faire par l'État en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance-vieillesse et invalidité 264,613	302,090
	Section LII. — Restitution d'excédents de recettes au budget extraordinaire.	
307	Restitution au budget extraordinaire de recettes effectuées en 1913 à titre d'excédents de recettes des comptables extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire et recettes diverses.....	3,052
	Total des dépenses ordinaires.....	29,180,640
	B. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
308	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes.....	50,000
308bis	Reconstruction du pont sur l'Alzette à Ettelbruck — solde des travaux (sans distinction d'exercice).....	6150
308ter	Route d'Useldange à Oberpallen — reconstruction du pont sur l'Altert à Useldange	p ^r mémoire
309	Mise en état et réfection de la voirie de l'État dans le canton d'Esch.....	p ^r mémoire.
310	Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises, et sans distinction d'exercice, 3 ^e crédit.....	345,765
311	Construction d'un nouveau pont et reconstruction de l'ancien pont sur l'Alzette à Clausen, y compris les prix des emprises	p ^r mémoire.
312	Élargissement de la route de Diekirch à Wasserbillig, entre Dillingen et Grandhof.	40,000
313	Mise en état des chemins repris par l'État	54,000
313bis	Id. — Report de l'art. 312 du budget de 1914	5,000
314	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux	200,000
314bis	Id. — Report de l'art. 313 du budget de 1914	1,150
315	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	8,500
316	Établissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes retenus en garantie (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	65,000
317	Travaux extraordinaires d'aménagement des locaux affectés au service des justices de paix	12,792

Art.	L I B E L L É.	Credits pour 1916.
318	Établissement de Mondorf-les-Bains — Aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, et sans distinction d'exercice.....	35.000
319	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique (sans distinction d'exercice)	40.000
319bis	Id. — Installation du service automatique	p ^r mémoire.
320	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciers de l'ancienne forteresse	1.000
321	Remboursement de bons du Trésor (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000
	Total des dépenses extraordinaires	934.357
	Total général des dépenses	30.444.967
Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.		
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)		
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 31 octobre 1911, sur le régime des eaux-de-vie	150.000
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché	700.000
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000
4	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	150.000
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables... ..	5.000
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897)	237.902
7bis	Id. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	54.604
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911).	300.000
8bis	Id. — Restant de l'exercice 1914.....	264.613
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	452.307
	Total	20.523.290

Arrêté grand-ducal du 22 juillet 1916, concernant l'exécution de la loi du budget pour l'exercice 1916.

Nous MARIE-ADELAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1916;

Sur le rapport de Notre Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1916. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

Art. 3. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Berg, le 22 juillet 1916.

MARIE-ADELAÏDE.

Les membres du Gouvernement,

V. THORN.
D^r WELTER.
L. KAUFFMAN.
L. MOUTRIER.
A. LEFORT.

Großh. Beschluß vom 22. Juli 1916, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1916 betreffend.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1916 betreffend;

Auf den Bericht Unserer Regierung;

Haben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1916 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Verteilung der mehreren Departementen gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Conseil.

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, welcher ins „Mémorial“ eingerückt werden soll, beauftragt.

Schloß Berg, den 22. Juli 1916.

Maria Adelheid.

Die Mitglieder der Regierung,

B. Thorn.
Dr. Welter.
L. Kauffman.
L. Moutrier.
A. Lefort.

Loi du 22 juillet 1916, portant modification des art. 8 et 35 de la loi du 8 mars 1875, sur la collation des grades.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 juillet 1916, et celle du Conseil d'État du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. L'art. 8 de la loi du 8 mars 1875, sur la collation des grades, est modifié comme suit:

« Pour les récipiendaires porteurs du certificat de maturité de la section latine des gymnases et lycées de jeunes filles, ou du certificat délivré en vertu de l'art. 13, al. 1^{er}, de la loi du 17 juin 1911, l'examen sur la langue grecque est remplacé par une épreuve portant sur la traduction et le commentaire littéraire et grammatical de textes anglais, sur la syntaxe et la stylistique anglaises et sur l'histoire de la littérature anglaise. »

Art. 2. L'art. 35 de la même loi est modifié de la manière suivante:

« L'examen ne peut avoir lieu que deux années après l'examen de maturité et après deux années d'études supérieures, dont la première pourra être faite soit aux cours supérieurs, soit à l'université, et la seconde à l'université seulement. »

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 22 juillet 1916.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Directeur général de l'intérieur
et de l'instruction publique,

L. MOUTRIER.

Gesetz vom 22. Juli 1916, wodurch die Art. 8 und 35 des Gesetzes vom 8. März 1875, über die Verleihung der Grade, abgeändert werden.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 18. Juli 1916, sowie derjenigen des Staatsrates vom 21. dess. Monats, wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Art. 8 des Gesetzes vom 8 März 1875, über die Verleihung der Grade, ist abgeändert wie folgt:

„Bei den Rezipienden, welche im Besitze des Reifezeugnisses der lateinischen Abteilung der Gymnasien und Mädchenlyzeen, oder des gemäß Art. 13, Abs. 1 des Gesetzes vom 17. Juni 1911 ausgestellten Zeugnisses sind, wird die Prüfung über die griechische Sprache durch eine solche über die Übersetzung sowie den literarischen und grammatischen Kommentar englischer Texte, über die englische Syntax und Stilistik und über die Geschichte der englischen Literatur ersetzt.“

Art. 2. Art. 35 desselben Gesetzes ist in folgender Weise abgeändert:

„Die Prüfung kann erst zwei Jahre nach der Reifeprüfung erfolgen, und zwar nach zwei Jahren höherer Studien, wovon das erste auf den Oberkursen oder auf der Universität, das zweite bloß auf der Universität abgelegt werden kann.“

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Mémorial“ eingebracht werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 22. Juli 1916.

Maria Adelheid.

Der General-Direktor des Innern
und des öffentlichen Unterrichts,

L. Moutrier.

Loi du 22 juillet 1916, portant fixation des traitements du personnel enseignant des lycées de jeunes filles.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 juillet 1916 et celle du Conseil d'État du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Les traitements du personnel enseignant des lycées de jeunes filles sont assimilés aux traitements attachés aux groupes suivants du tableau A, annexé à la loi du 29 juillet 1913, sur la révision des traitements des fonctionnaires et employés de l'État, savoir:

le traitement des directeurs, à celui du groupe XIV: 5400 à 6600 fr. (4 triennales de 300 fr.);

le traitement des directrices, à celui du groupe XII b: 4900 à 6100 fr. (4 triennales de 300 fr.);

le traitement des sous-directeurs, à celui du groupe XII b: 4900 à 6100 fr. (4 triennales de 300 fr.);

le traitement des sous-directrices, à celui du groupe IX: 4000 à 5250 fr. (5 triennales de 250 fr.);

le traitement des professeurs-hommes docteurs, à celui du groupe XII a: 4000 à 6100 fr. (7 triennales de 300 fr.);

le traitement des professeurs-femmes docteurs, à celui du groupe VIII: 3500 à 5000 fr. (6 triennales de 250 fr.);

le traitement des professeurs-femmes de la division inférieure, à celui du groupe V c: 2750 à 4000 fr. (5 triennales de 250 fr.);

Gesetz vom 22. Juli 1916, wodurch die Gehälter des Lehrpersonals der Mädchenlyzeen festgesetzt werden.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenkammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 18. Juli 1916, sowie derjenigen des Staatsrates vom 21. dess. Monats, wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Die Gehälter des Lehrpersonals der Mädchenlyzeen werden den Gehältern folgender Befolbungsgruppen der dem Gesetze vom 29. Juli 1913, über die Neuordnung der Gehälter der Staatsbeamten und angestellten beigegebenen Tabelle A gleichgestellt, und zwar:

Das Gehalt der Direktoren demjenigen der Gruppe XIV: 5400 bis 6600 Fr. (4 dreijährige Zulagen von 300 Fr.);

Das Gehalt der Direktorinnen demjenigen der Gruppe XII b: 4900 bis 6100 Fr. (4 dreijährige Zulagen von 300 Fr.);

Das Gehalt der Unter-Direktoren demjenigen der Gruppe XII b: 4900 bis 6100 Fr. (4 dreijährige Zulagen von 300 Fr.);

Das Gehalt der Unter-Direktorinnen demjenigen der Gruppe IX: 4000 bis 5250 Fr. (5 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

Das Gehalt der Professoren mit Doctortitel demjenigen der Gruppe XII a: 4000 bis 6100 Fr. (7 dreijährige Zulagen von 300 Fr.);

Das Gehalt der Professorinnen mit Doctortitel demjenigen der Gruppe VIII: 3500 bis 5000 Fr. (6 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

Das Gehalt der Professorinnen der Unterstufe demjenigen der Gruppe V c: 2750 bis 4000 Fr. (5 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

le traitement des professeurs-nommes de cours spéciaux et de dessin, à celui du groupe VII: 3300 à 4800 fr. (6 triennales de 250 fr.);

le traitement des professeurs-femmes de cours spéciaux et de dessin, à celui du groupe V c: 2750 à 4000 fr. (5 triennales de 250 fr.);

le traitement des maîtres de dessin; à celui du groupe V c: 2750 à 4000 fr. (5 triennales de 250 fr.);

le traitement des maîtresses de dessin; à celui du groupe III: 2000 à 3050 fr. (7 triennales de 150 fr.);

le traitement des répétitrices, à celui du groupe III: 2000 à 3050 fr. (7 triennales de 150 fr.);

le traitement des maîtresses de cours techniques, à celui du groupe I: 1500 à 2550 fr. (7 triennales de 150 fr.).

Art. 2. A titre transitoire, le personnel-femme attaché depuis plus de trois ans aux lycées de jeunes filles et jouissant d'une indemnité supérieure au minimum du traitement du groupe respectif, aura droit au traitement immédiatement supérieur au chiffre de l'indemnité.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 22 juillet 1916.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Directeur général de l'intérieur
et de l'instruction publique,

L. MOUTRIER.

Loi du 22 juillet 1916, concernant la construction d'un nouveau pont et la reconstruction de l'ancien pont sur l'Alzette à Clausen, sur la route de Luxembourg à Trèves.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

das Gehalt der Professorinnen der Spezialfächer und des Zeichenunterrichts demjenigen der Gruppe VII: 3300 bis 4800 Fr. (6 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

das Gehalt der Professorinnen der Spezialfächer und des Zeichenunterrichts demjenigen der Gruppe Vc: 2750 bis 4000 Fr. (5 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

das Gehalt der Zeichenlehrer demjenigen der Gruppe Vc: 2750 bis 4000 Fr. (5 dreijährige Zulagen von 250 Fr.);

das Gehalt der Zeichenlehrerinnen demjenigen der Gruppe III: 2000 bis 3050 Fr. (7 dreijährige Zulagen von 150 Fr.);

das Gehalt der Hilfslehrerinnen demjenigen der Gruppe III: 2000 bis 3050 Fr. (7 dreijährige Zulagen von 150 Fr.);

das Gehalt der Lehrerinnen der technischen Fächer demjenigen der Gruppe I: 1500 bis 2550 Fr. (7 dreijährige Zulagen von 150 Fr.).

Art. 2. Als Übergangsbestimmung ist verfügt, daß das weibliche Lehrpersonal, das seit mehr als drei Jahren an den Mädchenlyzeen angestellt ist und eine höhere Entschädigung als das Mindestgehalt der betreffenden Gehaltsgruppe bezieht, Recht auf die der Entschädigungssumme unmittelbar übergeordnete Gehaltsstufe hat.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Mémorial*“ eingedruckt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 22. Juli 1916.

Maria Adelhaid.

Der General-Direktor des Innern
und des öffentlichen Unterrichts,
L. Moutrier.

Gesetz vom 22. Juli 1916, betreffend den Bau einer neuen Brücke und den Wiederbau der alten Brücke über die Alzette in Clausen auf der Straße von Luxemburg nach Trèves.

Wir Maria Adelhaid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

112

Vu la loi du 26 décembre 1910, concernant la construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Clausen;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 juillet courant, et celle du Conseil d'État du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Article unique. La loi susvisée du 26 décembre 1910 est rapportée et remplacée par la disposition suivante:

« Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la construction d'un nouveau pont et à la reconstruction de l'ancien pont sur l'Alzette à Clausen, sur la route de Luxembourg à Trèves.

» Les dépenses à résulter de ces travaux s'élevant approximativement à la somme de 195.000 fr. sont rattachées au budget pour 1916 sous l'art. 311 du chapitre des dépenses extraordinaires avec le libellé:

» Construction d'un nouveau pont et reconstruction de l'ancien pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises, 195.000 fr.»

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 22 juillet 1916

MARIE-ADÉLAÏDE.

Pour le Directeur général
des travaux publics,
Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
W. THORN.

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1910, betreffend den Bau einer neuen Brücke über die Alzette in Clausen;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenversammlung;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenversammlung vom 18. Juli c., und derjenigen des Staatsrates vom 21. d. M., nach denen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen soll;

Haben verordnet und verordnen:

Einziger Artikel. Das oben erwähnte Gesetz vom 26. Dezember 1910 ist abgeschafft und durch folgende Verfügung ersetzt:

„Die Regierung ist ermächtigt zum Bau einer neuen Brücke und zum Wiederaufbau der alten Brücke über die Alzette in Clausen, auf der Straße von Luxemburg nach Trier, zu schreiben.

„Die aus diesen Arbeiten sich ergebenden Ausgaben im ungefähren Betrag von 195.000 Fr. sind dem Budget der außerordentlichen Ausgaben unter Art. 311 mit folgender Fassung beizufügen:

„Bau einer neuen Brücke und Wiederaufbau der alten Brücke über die Alzette in Clausen, einschließlich der Kosten des Grunderwerbs, 195.000 Fr.“

Befehlen und verordnen, daß gegenwärtiges Gesetz im „Mémorial“ veröffentlicht werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 22. Juli 1916.

Maria Adelheid.

Für den General-Direktor
der öffentlichen Arbeiten,

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
W. T. h. o. r. n.

Avis. — Administration des postes et des télégraphes.

Par arrêté grand-ducal en date du 18 juillet 1916, M. Michel Michels, agent des postes de 1^{re} classe à Kayl, a été nommé sous-chef de bureau à la perception des postes et des télégraphes à Luxembourg-gare.

Luxembourg, le 22 juillet 1916.

*Le Directeur général
des finances,
L. KAUFFMANN.*

Avis. — Cadastre.

Par arrêté grand-ducal en date du 18 juillet 1916, M. Pierre Knepper, surnuméraire du cadastre, a été nommé géomètre auxiliaire du cadastre.

Luxembourg, le 22 juillet 1916.

*Le Directeur général
des finances,
L. KAUFFMANN.*

Avis. — Sociétés de secours mutuels.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour les modifications ci-après, apportées aux art. 23 et 27 des statuts de la société de secours mutuels dite *Luxemburger Schreinerbund* à Luxembourg, par décision de l'assemblée générale du 6 février 1916, ont été approuvées:

Art. 23 lautet, wie folgt:

« Des weiteren verpflichten sich die versicherungspflichtigen Mitglieder zur Zahlung eines wöchentlichen Beitrages, ab 1. Januar 1916, von 0,62 ½ Fr. für die erste Klasse und 0,31 ¼ Fr. für die zweite Klasse und usw. »

Art. 27, Abs. 3, ist abgeändert wie folgt:

« Die Krankenunterstützung wird auf 26 Wochen festgesetzt, jedoch wird nach der 13. Woche bloß die Hälfte der Unterstützung gewährt. »

Luxembourg, le 22 juillet 1916.

*Le Directeur général
des finances,
L. KAUFFMANN.*

Bekanntmachung. — Post- und Telegraphenverwaltung.

Durch Großh. Beschluß vom 18. Juli 1916 ist Hr. Michel Michels, Postagent 1. Klasse zu Kayl, zum Unterbureauchef bei der Postperzeption auf Luxemburg-Bahnhof ernannt worden.

Luxembourg, den 22. Juli 1916.

*Der General-Direktor
der Finanzen,
L. Kauffmann.*

Bekanntmachung. — Kataster.

Durch Großh. Beschluß vom 18. Juli 1916 ist Hr. Peter Knepper, Supernumerar des Katasters, zum Hilfsgeometer des Katasters ernannt worden.

Luxembourg, den 22. Juli 1916.

*Der General-Direktor
der Finanzen,
L. Kauffmann.*

Bekanntmachung. — Hilfsklassen.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind nachstehende durch die Generalversammlung vom 6. Februar 1916, an Art. 23 und 27 des Statuts der auf Gegenseitigkeit beruhenden Hilfskasse *Luxemburger Schreinerbund* vorgenommenen Abänderungen genehmigt worden:

Luxembourg, den 22. Juli 1916.

*Der General-Direktor
der Finanzen,
L. Kauffmann.*

704

Credit foncier et Caisse d'épargne du Grand-Duché de Luxembourg.

Situation au 1^{er} juillet 1916.

I. — Crédit foncier.

Nombre des prêts réalisés	3800
Montant des prêts réalisés:	
a) Prêts aux particuliers, associations syndicales et établissements publics	fr. 29.512.200 }
b) Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	fr. 25.338.165 }
Import sur prêts non encore touché	» 274.400 —
Amortissements opérés	» 8.178.312 41
Remboursements anticipés.....	» 8.026.680 93
Montant en capital des prêts encore en cours.....	» 38.045.371 66
Valeur nominale des obligations en circulation	» 36.130.300 —
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs	» 16.751.700 —

II. — Caisse d'épargne.

Avoir des déposants	fr. 88.269.644 56
Nombre des versements durant le 2 ^e trimestre 1916	12.415
Montant des versements durant le 2 ^e trimestre 1916	» 6.242.205 68
Nombre des remboursements durant le 2 ^e trimestre 1916	7.061
Montant des remboursements durant le 2 ^e trimestre 1916	» 3.060.331 15
Nombre des livrets en cours	85.295
Avances faites aux Caisses de Crédit agricole et professionnel	» 132.211 96
Avances faites au Service des Habitations à Bon Marché	» 2.906.589 53

III. — Service des Habitations à Bon Marché.

Nombre des prêts réalisés:	
sans assurance	281 }
avec assurance	968 }
Montant des prêts réalisés	fr. 4.449.825 —
Import sur prêts non encore touché	» 30.009 73
Amortissements opérés	» 1.044.873 34
Remboursements anticipés.....	» 387.125 91
Montant en capital des prêts encore en cours.....	» 3.017.825 75
Capital assuré	» 2.677.753 50
Primes versées à la Compagnie d'Assurances	» 268.507 31

